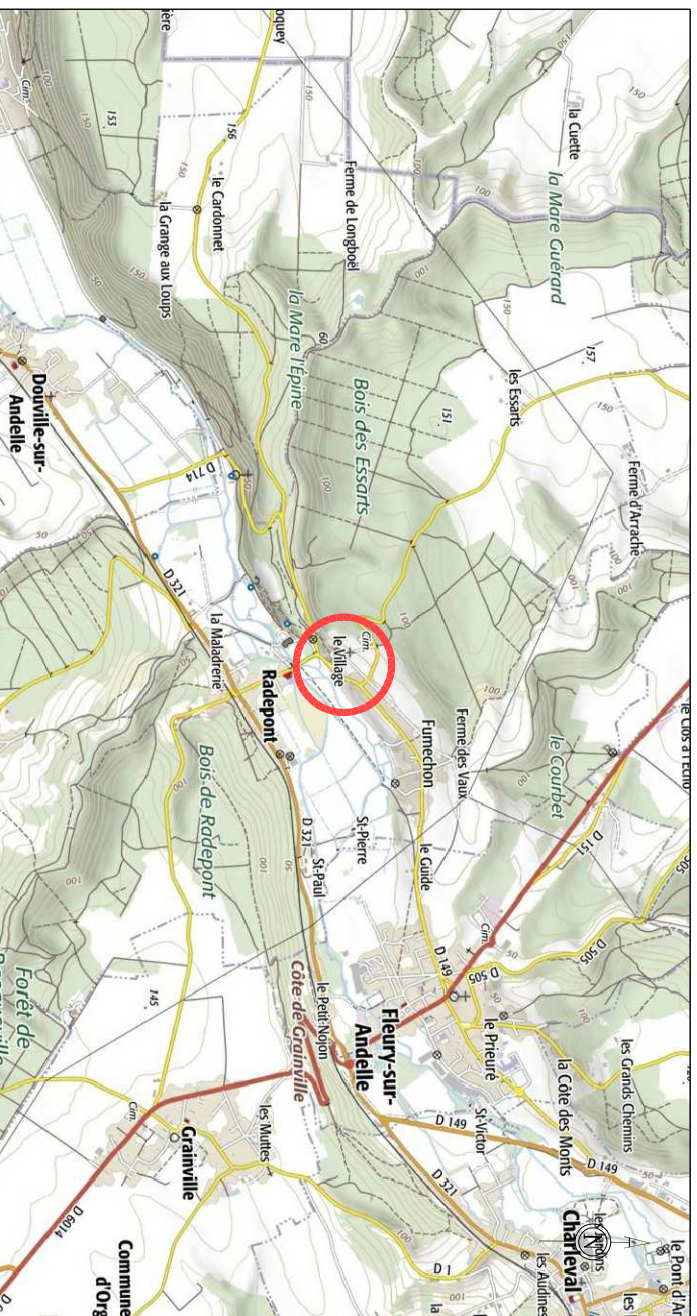


## PLAN DE SITUATION

Sans échelle



LE CHÊNE JAUNET  
AMÉNAGEUR FONCIER



## PLAN D'ENSEMBLE

Sans échelle



Dossier: LA19307

# PLAN DE COMMERCIALISATION

Département de l'Eure  
**COMMUNE DE RADEPONT**  
Chemin des Tilleuls

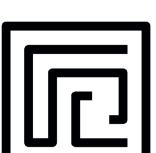
Lotissement

Lot n° 11

Cadastre Section AE n° 142P  
Superficie mesurée 547 m<sup>2</sup>



Rue Gustave Eiffel  
76230 BOIS CUILLAUME  
Tél: 02 32 19 69 69



LE CHÊNE JAUNET  
AMÉNAGEUR FONCIER

42 Rue du Général de Gaulle  
27340 PONT DE L'ARCHE  
Tél: 02 35 23 26 56

Date : Décembre 2020

Dossier : LA19307

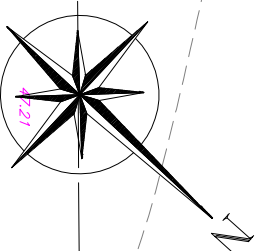
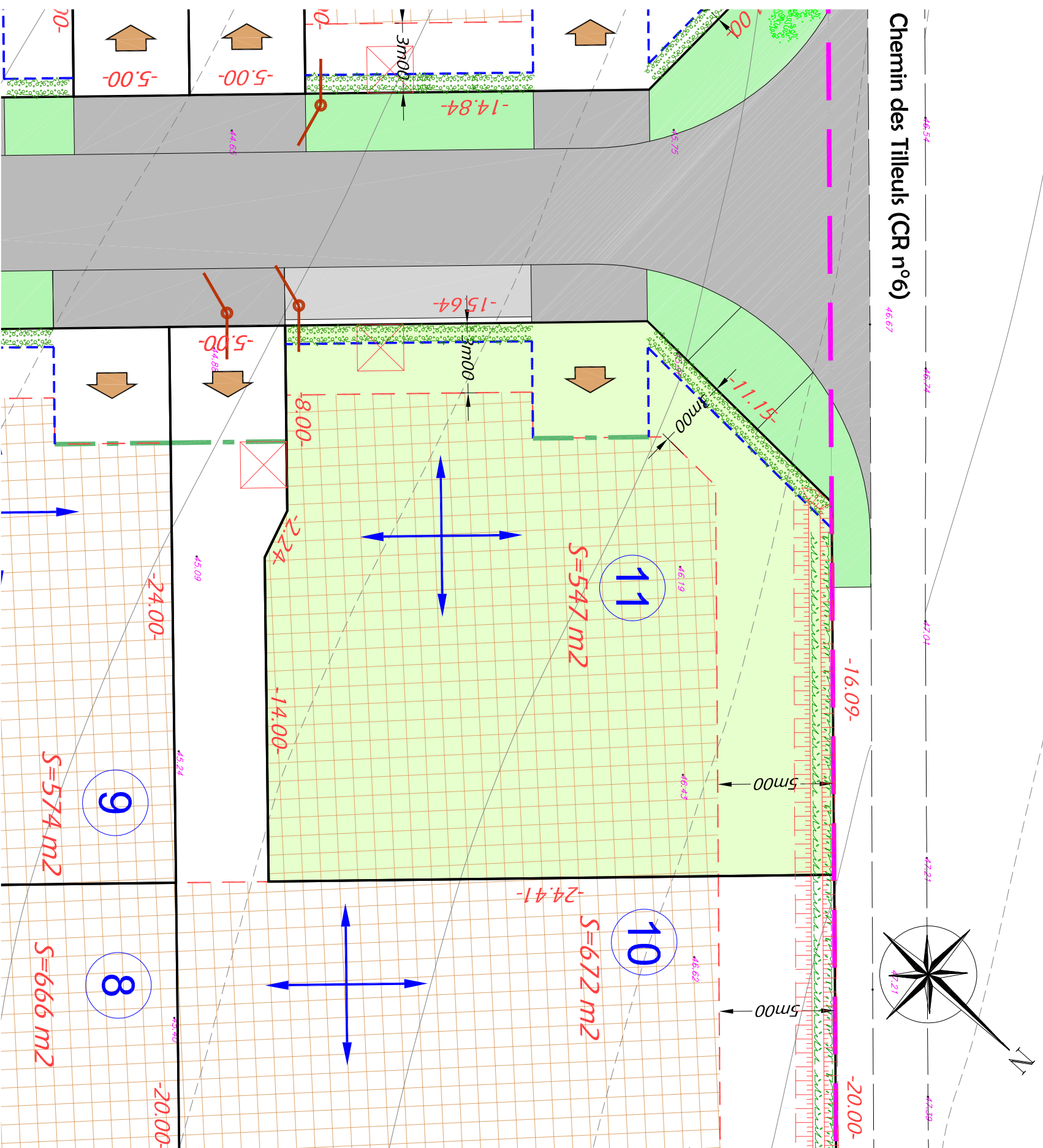


Vves DELAVIGNE - Richard DODELIN  
Sylvain HENNOCOUE - Dominique PFAFF  
Joël QUENOUILLE et Associés  
www.euclid-eurotop.fr

34 bis Rue du Mal Lederc  
27700 LES ANDELYS  
Tél : 02.32.54.21.47  
andelys@euclid.fr

**PLAN DE MASSE**  
Echelle : 1/200

Chemin des Tilleuls (CR n°6)



**NOTA :**

- Avant toute utilisation des repères, la concordance entre le plan et les points implantés sur le terrain devra être vérifiée.
- les limites parcellaires et les surfaces sont données à titre indicatif. Elles seront définies après bornage par le géomètre-expert de l'opération.
- Il est recommandé aux acquéreurs de faire réaliser une étude géotechnique sur le terrain pour définir l'adaptation au sol de leur future construction.

**LEGENDE**

- ZONE CONSTRUCTIBLE pour l'habitation principale et les annexes
- Cote de constructibilité
- RECU DE CLOTURE imposé
- ACCES au lot (Position imposée + recul de 5m00 obligatoire)
- RECU DE PORTAIL imposé
- Périmètre de lotissement
- SENS DE FAITAGE suggéré pour le volume principal de l'habitation
- Haie bocagère à planter (à charge acquéreurs)
- Haie taillée à planter (à charge acquéreurs)
- Merlon planté (plantations à charge acquéreur)

**LEGENDE TRAVAUX**

- Branchements réseaux divers (Téléphonie, Electricité et Eau potable)
- Boîte de branchement des Eaux Usées

**N.B.** Les positions des réseaux et branchements sont données à titre indicatif et pourront être modifiées au cours des travaux.  
L'emplacement des branchements devra être vérifié par le constructeur avant dépôt du permis de construire et réalisation de la construction.

**LEGENDE TOPOGRAPHIQUE**

Altitude du terrain naturel avant réalisation des travaux